

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit pour panneau hydrofuge Pro Geberit
Date de création : 31.05.2017
Révisée le : -

FR
Version : 001

1 Identification de la substance, de la préparation et de la société

1.1 Identification du produit

Nom commercial (n° de réf.) : Mortier Geberit pour panneau hydrofuge Pro Geberit (464.044.00.1).

Enregistrement REACH

Numéro CAS : 7778-18-9
Numéro CE : 231-900-3
Numéro d'enregistrement : non disponible

1.2 Utilisation de la substance/préparation

Enduits et mortier conformes à la norme DIN EN 13963:2014-09 pour panneau hydrofuge Pro Geberit.

1.3 Fabricant/distributeur CE

Geberit International AG
Schachenstrasse 77
CH-8645 Jona
Téléphone : +41 55 221 63 00
E-mail (personne compétente) : product.compliance@geberit.com

1.4 Renseignements d'urgence

UE : Giftnotrufzentrale München (Centre anti-poison de Munich) Téléphone : +49 89 19 240 (24 h/24)
CH : Centre Suisse d'Information Toxicologique Téléphone national : 145 (24 h/24)
Téléphone international : +41 44 251 51 51 (24 h/24)

2 Identification des dangers

2.1 Classification

Marquage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008

La substance n'est pas classée comme dangereuse. Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Autres dangers

Irrite les yeux et les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit pour panneau hydrofuge Pro Geberit
Date de création : 31.05.2017
Révisée le : -

FR
Version : 001

3 Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique : mélanges

Carbonate de calcium et sulfate de calcium de différentes couches d'hydrate avec additifs.

$\text{CaSO}_4 \times \text{H}_2\text{O}$ ($x = 0, 1/2, 2$)

Substances dangereuses

Aucune

3.2 Indications complémentaires

Numéro CAS	Désignation	Teneur	MAK-TRGS 900
7778-18-9	CaSO_4	> 80 %	6 mg/m ³ (fraction alvéolaire)

Le sulfate de calcium n'est pas soumis au marquage obligatoire, conformément aux directives UE et au règlement sur les substances dangereuses.

4 Premiers secours

4.1 Indications d'ordre général

Après inhalation :	Aucune mesure particulière n'est requise.
Après contact avec la peau :	Aucune mesure particulière n'est requise.
Après contact avec les yeux :	En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau.
Après ingestion :	Boire beaucoup d'eau par petites gorgées et consulter un médecin.
Autoprotection du premier secouriste :	Aucune mesure particulière n'est requise.
Indications destinées au médecin (symptômes, traitement des risques) :	Aucune

4.2 Indications complémentaires

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit pour panneau hydrofuge Pro Geberit
Date de création : 31.05.2017
Révisée le : -

FR
Version : 001

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Indications d'ordre général

Moyens et procédures d'extinction :	Tous les moyens d'extinction sont appropriés.
Moyens d'extinction inappropriés :	Aucun
Risques particuliers dus à la substance ou au produit en cas d'incendie :	Aucun
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie :	Aucun

5.2 Indications complémentaires

Le produit n'est pas combustible (A1 non combustible, selon la norme DIN EN 13501). Adapter les moyens d'extinction à l'incendie environnant. Le produit durcit au contact de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Indications d'ordre général

Mesures de précaution individuelles :	Aucune mesure particulière n'est requise.
Mesures de protection de l'environnement :	Aucune mesure particulière n'est requise.
Méthodes de nettoyage/de récupération :	Récupérer mécaniquement, à sec.

7 Maniement et stockage

7.1 Maniement

Conseils pour un maniement sécurisé :	Aucune mesure particulière n'est requise dans le cadre d'une mise en oeuvre conforme.
---------------------------------------	---

7.2 Stockage

Exigences en matière de matériaux d'emballage :	Conservation dans l'emballage d'origine.
Exigences en matière de lieux de stockage et de récipients :	Aucune
Indications pour le stockage avec d'autres produits :	Aucune
Autres conditions de stockage :	Classe de stockage 13 selon le VCI/matériaux solides incombustibles. Stockage selon le VAWS.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit pour panneau hydrofuge Pro Geberit
Date de création : 31.05.2017
Révisée le : -

FR
Version : 001

8 Contrôle et limitation de l'exposition/équipement de protection individuel

8.1 Valeurs limites d'exposition

Numéro CAS	Désignation	Teneur	Valeurs limites d'exposition sur la place de travail
7778-18-9	CaSO ₄	> 80 %	MAK 6 mg/m ³ (fraction alvéolaire)

8.2 Contrôle et limitation de l'exposition

Contrôle et limitation de l'exposition sur la place de travail

Equipeement de protection individuel : Respecter les mesures d'hygiène et de protection générales.

Protection respiratoire : Dans le cas d'un plâtrage humide, aucune protection respiratoire n'est requise. Dans le cas d'un plâtrage sec, il est recommandé de porter un masque de protection P1 ou FFP1 (BGR 190) en raison des fortes poussières qui se dégagent.

Protection des mains : Protection des mains non requise.

Protection des yeux : Protection des yeux non requise.

Protection du corps : Protection du corps non requise.

Contrôle et limitation de l'exposition environnementale :

Aucun

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Aspect/apparence

Forme : Poudre
Couleur : Blanc, beige, jaune, gris
Odeur : Inodore

9.2 Informations sur le protection de la santé et de l'environnement et sur la sécurité

Valeur du pH : Dans l'état à la livraison, non applicable. En suspension aqueuse, valeur du pH de 8–10

Changement d'état : Soluble dans l'eau

Densité relative : pour CaSO₄ x 2H₂O : 2,3–3,0 g/cm³

Masse volumique apparente : 0,8 kg/dm³

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit pour panneau hydrofuge Pro Geberit
Date de création : 31.05.2017
Révisée le : -

FR
Version : 001

Solubilité :	env. 10 g/l
Autres informations :	Produit incombustible.
Décomposition thermique en CaSO ₄ et H ₂ O	env. 140 °C (env. 413 K)
Décomposition thermique en CaSO ₄ et SO ₃	env. 1000 °C (env. 1273 K)

10 Stabilité et réactivité

10.1 Conditions et substances à éviter

Conditions à éviter :	Aucune réaction dangereuse connue.
Substances à éviter :	Aucune
Produits de décomposition dangereux :	Aucun

11 Informations toxicologiques

11.1 Evaluation toxicologique générale

Non-toxique.

12 Informations écologiques

12.1 Appréciation générale

Le produit est sans danger pour l'environnement.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit pour panneau hydrofuge Pro Geberit
Date de création : 31.05.2017
Révisée le : -

FR
Version : 001

13 Informations relatives à l'élimination

13.1 Elimination/déchets (produit)/code de classification des déchets EAK/AVV

N° de code de déchet selon l'AVV	Désignation	Origine du déchet
17 08 02	Matériaux de construction à base de gypse	Matériaux de construction à base de gypse non contaminés par des substances dangereuses.
17 09 04	Autres déchets de construction et de démolition	Mélange de déchets de construction et de démolition non contaminés par des substances dangereuses.
10 13 06	Autres particules et poussières	Déchets provenant de la fabrication de ciment, chaux et plâtre et d'articles et produits dérivés.

Elimination des déchets nécessitant une surveillance. Procédure de justification simplifiée (preuve de l'élimination, procédure de document de prise en charge).

13.2 Emballages

Les cartonnages et films de protection peuvent être recyclés après un nettoyage approprié.

13.3 Indications complémentaires

Produit : S'il n'a pas été contaminé, le produit peut être réutilisé sans restriction.

Produits ne pouvant plus être utilisés :

Valorisation : Déchets ne nécessitant aucune surveillance pour la valorisation.

Elimination : Elimination dans des décharges suivant le système TASI.

14 Informations relatives au transport

14.1 Consignes en matière de transport

Il ne s'agit pas d'une marchandise dangereuse au sens des dispositions nationales et internationales applicables en matière de transport.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit pour panneau hydrofuge Pro Geberit
Date de création : 31.05.2017
Révisée le : -

FR
Version : 001

15 Législation

15.1 Réglementation européenne

Non soumis à l'étiquetage obligatoire.

Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable, la substance n'étant pas classée comme dangereuse au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Marquage

La substance n'est pas soumise au marquage obligatoire au sens de la directive 67/548/CEE* pour la classification, l'emballage et le marquage des substances dangereuses.

* modifiée par la suite par la 98/98/CE (JOCE n° L 355 du 30.12.1998)

15.2 Dispositions nationales

Le sulfate de calcium n'est pas soumis au marquage au sens du règlement allemand sur les substances dangereuses (GefStoffV).

TRGS 900 :

CaSO₄ MAK = 6 mg/m³ (fraction alvéolaire)

Classe de risque pour l'eau :

WGK 1 (substance type, n° d'enregistrement 325)
VwVwS du 27.07.2005

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit pour panneau hydrofuge Pro Geberit
Date de création : 31.05.2017
Révisée le : -

FR
Version : 001

16 Autres informations

16.1 Texte des phrases R

Aucun

16.2 Motif de modification

Création le 31 mai 2017

16.3 Service établissant la fiche de données

Geberit International AG

Schachenstrasse 77

CH-8645 Jona

Téléphone : +41 55 221 63 00

documentation@geberit.com

Département : Rédaction technique

16.4 Abréviations dans le présent document

Abréviation	Signification
AVV	Ordonnance allemande relative à la classification des déchets
BGR	Réglementation allemande des caisses mutuelles en matière de sécurité et de santé au travail
DNEL	Derived No Effect Level (niveau dérivé sans effet) (valeur limite d'exposition)
EAK	Code européen des déchets
KrW-/AbfG	Loi allemande sur la gestion des déchets et du cycle de vie produit (promotion de l'économie de recyclage et garantie d'une élimination dans le respect de l'environnement)
MAK	Concentration maximale sur le lieu de travail (spécifie la concentration maximale autorisée d'une substance sur la place de travail)
PBT	Persistant, bioaccumulable, toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration (concentration prévisible sans effet), dans la mesure où il n'existe pas d'indices d'effets sur l'environnement
TRGS	Prescriptions techniques pour les substances dangereuses
VAwS	Ordonnance allemande relative aux installations de manipulation de substances représentant un danger pour l'eau
VCI	Verband der Chemischen Industrie (fédération allemande de l'industrie chimique)
vPvB	Très persistant et particulièrement bioaccumulable
VwVwS	Disposition administrative allemande relative aux substances représentant un danger pour l'eau
WGK	Classe de pollution de l'eau

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit pour panneau hydrofuge Pro Geberit
Date de création : 31.05.2017
Révisée le : -

FR
Version : 001

16.5 Informations complémentaires

Les données figurant dans la présente fiche de données de sécurité représentent l'état de nos connaissances au moment de la mise à l'impression. Ces informations sont destinées à vous donner des indications pour une manipulation sûre du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité, lors de son stockage, de son traitement, de son transport et de son élimination. Ces indications ne peuvent pas s'appliquer à d'autres produits. Si le produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité est traité, ajouté ou mélangé à d'autres substances ou soumis à une transformation, les indications contenues dans la fiche de données de sécurité ne sont pas applicables au nouveau produit alors obtenu, sauf indication contraire explicite.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907 / 2006

Nom commercial : Mortier Geberit pour panneau hydrofuge Pro Geberit
Date de création : 31.05.2017
Révisée le : -

FR
Version : 001
